



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



**RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU BIEN  
"FORETS HUMIDES DE L'ATSIANANA"  
MADAGASCAR (N 1257)**

**Mars 2020**

## I. Résumé analytique du rapport

Pour sortir le site « Forêts Humides Atsinanana » dans la liste patrimoine mondial en péril, l'Etat partie a mis en œuvre plusieurs activités en vue des mesures correctives.

Relatif au renforcement significatif de l'application de la loi aux infractions forestières, depuis le 13 juillet 2018, date de la mise en place de la Cour Spécial sur le trafic de bois de rose, seize (16) dossiers y ont été transmis dont : Dix (10) est actuellement au niveau de la Chambre d'Instruction, deux (02) faisant l'objet d'une Ordonnance de renvoi devant la Cour, un (01) en état d'être jugé, deux (02) au niveau du Parquet. Tout récemment, une affaire (01) jugé et la Cour spécial a condamné les 19 accusés à 20 ans de travaux forcés. Cent million d'ariary d'amende chacun, équivaut à 25 000 euro chacun.

Concernant la poursuite des actions liées à la saisie des bois de rose à Singapour, en ce moment, on attend la saisine de l'Assemblée Nationale qui vient d'être mise en place en juillet 2019 par la Haute Cour de Justice aux fins de mise en accusation d'un Haut Responsable impliqué. Toujours est-il que la proche collaboratrice de ce haut responsable de l'administration a été placée sous mandat de dépôt après sa comparution devant la Cour Spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et bois d'ébène. En outre, à la suite de la décision de la plus Haute Juridiction de Singapour qui a acquitté l'homme d'affaire et qui a ordonné aux autorités de Singapour de lui restituer les bois de rose, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a effectué une mission à Singapour dans le but de rétablir la relation avec l'autorité Singapourien et de solliciter le gouvernement chinois pour intercepter les bateaux qui transporteront les bois dans le cas où ils quittent le port

Et lors de la CoP 18, à la demande de Madagascar et d'autres Parties, la CITES a sorti une notification No 2019/051 du 26 septembre 2019 sur le Statut du bois de rose malgache en grumes saisi à Singapour en mars 2014 et avis concernant les stocks de bois de rose de Madagascar. La CITES recommande aux pays destination potentiels des envois de spécimens illégaux de *Dalbergia* spp. et *Diospyros* spp. en provenance de Madagascar de prendre les mesures appropriées pour garantir que ces bois ne seront pas transportés ou commercialisés illégalement, notamment en interdisant leur entrée, en saisissant ces spécimens à leur arrivée et en appliquant les sanctions appropriées aux trafiquants, conformément aux dispositions de la Convention. La CITES a en outre invité les Parties à informer le Secrétariat si elles reçoivent des informations relatives à des stocks de bois de rose venant de Madagascar.

Sur la lutte contre l'exploitation illégale, MEDD il n'y a plus de coupe de bois de rose en 2019 mais seulement la coupe de palissandre, le niveau de menace est stable de 2017 à 2019, et le nombre de piège à lémurien est réduit à 54% de 2018-2019. Les efforts de surveillance et de contrôle sont renforcés car près de 70% du bien en 2019 a été surveillé par les communautés alors que 60% en 2018. Et 724 ha de restauration a été réalisées contre 48ha en 2018. *Haplemur griseus*, *Indri indri*, *Propithecus diadema* et *Eulemur cinereiceps* sont rencontrés une diminution de densité en 2019. Ceci s'explique en majeure partie par la perturbation des habitats dû aux pressions anthropiques. Pour l'Année 2020, on va mettre un peu plus l'accent sur les pressions braconnage dans la planification de patrouille. Le suivi des espèces VUE en hépetofaune a montré une augmentation de population de 2016 à 2019 dans le Parc National Andringitra. Il s'agit de *Furcifer campani* pour le reptile, *Scaphiophrine madagascariensis*, *Mantidactylus madecassus* et *Anodontyla montana* pour les Amphibiens (figure 1). Ce résultat a été obtenu à partir de 36 visites de transects de reptiles et 12 visites de transects d'amphibiens pour chaque année. Comme mesure de contrôle de lutte contre l'exploitation illégale, un projet financé par le GEF 7 a été conçu pour lutter contre les

trafics illicites dans et autour des aires protégées. La rédaction du document de projet est en cours et le PNUD est l'agence d'exécution de ce projet.

En plus, les infrastructures de conservation sont mises en place et entretenues pour maintenir leur efficacité face aux pressions ; faire connaître aux communautés riveraines les règles de gestion concernant les aires protégées et minimiser les menaces provenant de l'extérieur du bien. Ainsi 232 kilomètres de limites externes, 27 kilomètres de limites des noyaux durs, 05 postes de gardes, 04 barrières de contrôles et 73 kilomètres de pare feux ont été entretenues. Madagascar National Parks et les parties prenantes au niveau local et régional travaillent ensemble pour conserver et protéger la biodiversité unique et les ressources naturelles à l'intérieur et autour de l'aire protégée. L'économie de la zone périphérique des 06 Parcs Nationaux dépendent en majeure partie du développement rural et écotouristique. MNP à travers ses partenaires technique et financier appuie le développement de la zone périphérique pour améliorer les retombées économiques des communautés riveraines. Ces retombées économiques sont composées par : les frais de main d'œuvre locale, les montants liés aux activités des CLP et COSAP, les frais de guidage versés par les touristes aux guides locaux et les montants des microprojets d'appui au développement (MPAP). Au titre de l'année 2019, ces retombées économiques s'élèvent à 1 800 000 000 ariary soit 477 000 USD.